

Recopro : Facilitation du projet de reconversion professionnelle pour les agents ayant des difficultés de santé

Contexte

Un certain nombre d'agents des établissements de la FPH sont amenés à envisager un **repositionnement professionnel compatible avec leur problématique de santé et/ou la situation de handicap** à laquelle ils sont confrontés.

Le dispositif RECOPRO permet d'accompagner les personnes concernées afin de leur permettre de s'engager dans une **démarche de reconversion**, en mettant en perspective un nouvel avenir professionnel par le biais d'un accompagnement collectif associé à des temps individuels. Il favorise la **co-construction d'un nouveau projet avec les agents et leurs établissements employeurs**.

Cet accompagnement s'inscrit dans une approche globale des personnes. Il prend en compte les compétences, les aptitudes y compris physiques et psychologiques, la situation médicale, l'ensemble des données psychologiques susceptibles d'avoir des incidences dans la gestion de la situation et du projet à venir tant au niveau cognitif qu'émotionnel ainsi que l'environnement dans lequel s'inscrivent ces changements.

Objectifs

- **Elaborer un projet** de reconversion professionnelle en co-construction avec les établissements employeurs tenant compte de l'ensemble des facteurs constitutifs du projet :
- **Identifier et évaluer** les intérêts, compétences, aptitudes, compétences transférables
- **Evaluer** les aptitudes physiques et psychologiques susceptibles d'avoir une incidence sur le projet
- **Favoriser** le deuil de l'ancien métier par le positionnement de chacun au regard des étapes émotionnelles inhérentes à la perte et aux changements subis et favoriser la mise en oeuvre d'une dynamique de (re)construction
- **Reprendre** confiance en ses capacités pour pouvoir faire face au changement
- **Définir** des pistes professionnelles en adéquation avec l'ensemble des données et compatibles avec la situation de santé
- **Vérifier** la faisabilité du ou des projets ciblés (stages d'immersion)
- **Identifier** outils et ressources utiles

Renseignements complémentaires

Les groupes seront mis en place en fonction du nombre d'agents recensés.

financement

fonds mutualisés ANFH

Programme

L'action comprend plusieurs étapes :

- **Positionnement sur l'action** pour évaluer la pertinence de l'action au regard de la situation de l'agent et leur permettre de s'engager dans l'action en connaissance de cause :
 - réunion d'information collective à destination des agents positionnés et de leurs employeurs suivie de RDV individuels avec chaque agent intéressé
 - échanges avec les référents des établissements ayant positionné des agents
- **Intégration du dispositif** pour favoriser la dynamique de groupe et initier la démarche du changement
- **Acceptation du changement** : faire le deuil ou comment faciliter la gestion émotionnelle de la perte et initier une démarche de changement
- **Evaluation-Exploration de soi** : faire le point sur les différentes dimensions et en analyser les répercussions dans l'élaboration d'un nouveau projet
- **Elaboration de projet** : restitutions des évaluations, identification des pistes de métiers potentielles, recueil d'informations complémentaires, confrontation des données sur soi et sur l'environnement, hiérarchisation des pistes, valorisation du projet et de l'ensemble de compétences et aptitudes
- **Concertation intermédiaire avec l'employeur** : préparation de la mise en oeuvre des stages
- **Vers la réalisation du projet** : immersion en milieu professionnel
- **Validation du projet** : finalisation du projet et élaboration du plan d'action
- **Concertation finale avec l'employeur** : validation du plan d'action et détermination des étapes de mise en oeuvre

Tout au long de la formation, les intervenants peuvent être amenés à réaliser des entretiens individuels complémentaires si nécessaire.

Public

Bénéficiaire de la RQTH ou non, titulaire ou contractuel, en poste ou en arrêt maladie ordinaire ou en CLM/ CLD ou en arrêt dû à une maladie professionnelle ou suite à un accident de travail

Exercice

2023

Code de formation

DA 2

Nature

AFR

Organisé par

UGECAM

Durée

200 heures